

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2022

Nombre de conseillers		
Effectifs	Présents	Pouvoir(s)
29	17	12

Le 23 juin 2022, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 17 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 17 juin 2022.

Le quorum étant atteint (10 membres) avec 17 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Vote
A l'unanimité
Abstention : 0
Pour : 29
Contre : 0

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LOUVET	ISABELLE	X		
BETOUS	MARYSE	X			LE BLEIZ- CHATELAIN	CORINNE	X		
QUESNEL	VICTOR	X			EVE	THIERRY		X	MARIE THERESE JOUTEL
PACHECO	VICTORIA		X	SYLVAIN DELVALLEE	COUSIN	SEVERINE	X		
LEJEUNE	JEAN-MICHEL		X	MARYSE BETOUS	HAREL	NICOLAS	X		
FISSET	VALERIE	X			DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE		X	THIERRY LARIDON
SAINT- AUBIN	ANNETTE		X	BRUNO GUILBERT	DECATOIRE	DAVID		X	VICTOR QUESNEL
JOUTEL	MARIE- THERESE	X			DUPERRON	ERIC	X		
PEUDEVIN	JEAN- CHARLES	X			MALLET	PASCAL	X		
RIOULT	BERTRAND		X	FRANCIS DEHAYS	CARABY	MARTINE	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			VALEUX- VAN-HOVE	NATHALIE		X	ERIC DUPERRON
REBOUL	CATHERINE		X	VALERIE FISSET	LUCAS	NATHALIE		X	PASCAL MALLET
DELATTRE	MARIE- CHRISTINE		X	OLIVIER PETIT	CHOLLOIS	HERVE		X	MARTINE CARABY
PETIT	OLIVIER	X							

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

DCM 2022-38 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

Vu :

- *le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*
- *l'avis favorable à l'unanimité émis par les collèges des représentants du personnel et des représentants de l'administration lors de la réunion du Comité Technique en date du 21 juin 2022 ;*

Considérant que dans le cadre de la reprise au 1er septembre 2022 des activités « périsco et extrascolaires », il est nécessaire de faire évoluer le tableau des emplois budgétaires.

Le Comité Technique a rendu lors de sa réunion du 21 juin 2022 un avis favorable à l'unanimité des collèges des représentants du personnel et des représentants de l'administration.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide les créations de postes suivantes au sein de la Direction Education, Enfance et Petite Enfance et de la Direction Générale à compter du 1^{er} septembre 2022 :

- **Au sein de la Direction Education, Enfance et Petite Enfance – Service « Enfance Jeunesse » :**
 - La création de 11 emplois à temps non complet à 0,95 ETP sur le grade d'adjoint d'animation pour effectuer le recrutement de 11 animateurs ;
 - La création d'un emploi à temps complet à 1ETP sur le grade d'animateur principal de 2^{ème} classe pour le recrutement d'un responsable de service « Enfance Jeunesse » ;
 - La création d'un emploi à temps complet à 1 ETP sur le grade d'animateur principal de 2^{ème} classe pour le recrutement d'un référent Périscolaire/Accueil de loisirs ;
La création d'un emploi à temps complet à 1 ETP sur le grade d'animateur pour le recrutement d'un référent Club des ados.
- **Au sein de la Direction Générale :**
 - La création d'1 emploi à temps complet à 1ETP sur le grade d'animateur principal de 1^{ère} classe pour le recrutement d'un Chargé de mission de la Politique Enfance-Jeunesse.



Pour copie conforme au registre
Le 24 juin 2022

Le Maire,
Bruno GUILBERT